

-REUNION DU COMITE SYNDICAL DU 18 FEVRIER 2020 - COMPTE-RENDU

Le mardi 18 février 2020, le Comité Syndical s'est réuni au Château de Chazey-sur-Ain, siège du Syndicat Mixte Bugey Côtère Plaine de l'Ain. 42 délégués étaient présents. Monsieur Jacques BERTHOU a été élu secrétaire de séance.

<p>Sont présents :</p> <p>COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA COTIERE (à Montluel) <i>Patrick MEANT, Représentant de Balan</i> <i>Francis SIGOIRE, Maire de Bèlignoux</i> <i>François DROGUE, Maire de La Boisse</i> <i>Andrée RACCURT, Maire de Bressolles</i> <i>Philippe GUILLOT-VIGNOT, Représentant de Dagneux</i> <i>Romain DAUBIÉ, Maire de Montluel</i> <i>Daniel CHABERT, Représentant de Sainte-Croix</i></p> <p>COMMUNAUTE DE COMMUNES DE MIRIBEL ET DU PLATEAU <i>Joël AUBERNON, Représentant de Beynost</i> <i>Jacques BERTHOU, Représentant de Miribel</i></p> <p>COMMUNAUTE DE COMMUNES RIVES DE L'AIN PAYS DU CERDON <i>Anne BOLLACHE, Maire de Jujurieux</i> <i>Alexis BALIVET, Représentant de Mèrignat</i> <i>Gérard GUICHARD, Maire de Pont d'Ain</i> <i>Jean-Michel BOULME, Représentant de Serrières-sur-Ain</i> <i>Pierre DULAURIER, Maire de Varambon</i></p>	<p>COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PLAINE DE L'AIN <i>Max ORSET, Maire de l'Abergement-de-Varey</i> <i>Sylvie RIGHETTI, Maire de Bénonces</i> <i>Marie-Françoise VIGNOLLET, Représentante de Bettant</i> <i>Daniel MARTIN, Maire de Blyes</i> <i>Patrice FREY, Représentant de Bourg-Saint-Christophe</i> <i>Jacky LAMBERT, Maire de Briord</i> <i>Denis SOUCHON, Représentant de Charnoz-sur-Ain</i> <i>Joël BRUNET, Maire de Château-Gaillard</i> <i>René DULOT, Maire de Chazey-sur-Ain</i> <i>Christian LIMOUSIN, Maire de Douvres</i> <i>Andrée BOZON, Représentante de Faramans</i> <i>Marilyn BOTTEX, Maire de Leyment</i> <i>Simon ALBERT, Maire de Lhuis</i> <i>Jean-Paul BIGLIA, Maire de Lompnaz</i> <i>Franck PLANET, Représentant de Loyettes</i> <i>Jean MARCELLI, Maire de Marchamp</i> <i>Elisabeth LAROCHE, Représentante de Meximieux</i> <i>Yves PAQUIER, Représentant de Pérouges</i> <i>Nazarello ALONZO, Représentant de Sault-Brénaz</i> <i>Paul ROUSSET, Représentant de Souclin</i> <i>Pascal COLLIGNON, Maire de Saint-Denis-en-Bugey</i> <i>Jacqueline SELIGNAN, Maire de Saint-Eloi</i> <i>Fabrice VENET, Maire de Saint-Maurice-de-Gourdans</i> <i>Josiane CANARD, Représentante de Saint-Rambert-en-Bugey</i> <i>Liliane BLANC FALCON, Représentante de Tenay</i> <i>Eric BEAUFORT, Maire de Villieu-Loyes-Mollon</i></p> <p style="text-align: center;">Sont excusés :</p> <p>CCPA : Mesdames BARILLOT – LEVRAT – JUILLARD - BERNARD - VEYSSET - Messieurs de BOISSIEU – FABRE – CHEVE - DOCHE – SALVADORI – BOEGLIN - VERNAY – BALUFIN - ROLLAND 3CM : Monsieur RAPHANEL CCMP : Messieurs GADIOLET – COLLOMB - DELOCHE CCRAPC : Madame GOY-CHAVENT et Monsieur BILLET</p>
---	---

Madame Jacqueline SELIGNAN remercie l'ensemble des membres présents, cite les personnes excusées, puis rappelle l'ordre du jour de la séance.

DELIBERATION N°1 – COMPTE ADMINISTRATIF 2019

La Présidente présente le compte administratif 2019.

Celui-ci présente les résultats suivants (détaillés en annexe) :

pour la section de fonctionnement, un résultat de clôture 2019 excédentaire de 54 242,79 €,
pour la section d'investissement, un résultat de clôture 2019 excédentaire de 84 001,51 €.

PRESENTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT - Fonction 820			
Résultat de l'exercice 2019			
FONCTIONNEMENT		REALISATIONS	RAR
	Recettes	190 685,30	non repris
	Dépenses	200 679,82	non repris
Résultat de l'exercice	Déficitaire	<u>-9 994,52</u>	
Résultat de clôture de l'exercice 2019			
	Résultat antérieur	Résultat de l'exercice	Résultat de clôture
Fonctionnement	64 237,31	-9 994,52	54 242,79

PRESENTATION DU RESULTAT D'INVESTISSEMENT - Fonction 820			
Solde d'exécution de l'exercice 2019			
INVESTISSEMENT		REALISATIONS	RAR
	Recettes	40 029,12	non repris
	Dépenses	26 951,00	non repris
Résultat de l'exercice	excédentaire	13 078,12	
Résultat de clôture de l'exercice 2019			
	Résultat antérieur	Résultat de l'exercice	Résultat de clôture
Investissement	70 923,39	13 078,12	84 001,51

Monsieur Jacques BERTHOU, 1^{er} Vice-président met au vote le compte administratif 2019 qui, à l'unanimité des membres présents, est approuvé.

DELIBERATION N°2 – COMPTE DE GESTION 2019

Afin d'arrêter l'exercice 2019, il est nécessaire que le comité syndical statue sur le compte de gestion dudit exercice. Ce document a été établi par la perception d'Ambérieu-en-bugey, comptable du syndicat, à la somme de :

- pour la section de fonctionnement, résultats de clôture 2019 54 242,79 €,
- pour la section d'investissement, résultats de clôture 2019 84 001,51 €.

Les membres constatent également que l'ordonnateur a bien enregistré toutes les opérations de l'exercice 2019 ; par conséquent à l'unanimité des membres présents, le compte de gestion 2019 dressé par la trésorerie est approuvé.

DELIBERATION N°3 – DECISION D'AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2019

La Présidente rappelle que le résultat de clôture de l'exercice 2019 a été arrêté à la somme de 54 242,79 € pour la section de fonctionnement, comme détaillé ci-dessous :

- résultat d'exercice 2019 déficitaire, à la section de fonctionnement de - 9 994,52 €
- auquel s'ajoute un résultat de clôture 2018 excédentaire de 64 237,31 €

et précise que la section d'investissement a un excédent d'investissement de 84 001,51 €, comme détaillé ci-dessous

- résultat d'exercice 2019 excédentaire de 13 078,12 €
- auquel s'ajoute un résultat de clôture 2018 excédentaire de 70 923,39 €

La Présidente propose que le comité syndical statue sur l'affectation des résultats de la manière suivante :

- **54 242,79 € en excédent de fonctionnement (R002) reporté pour la totalité,**
- **84 001,51 € en excédent d'investissement (R001) reporté pour la totalité.**

A l'unanimité des membres présents, l'affectation des résultats de l'exercice 2019 est approuvée.

DELIBERATION N°4 – CONTRIBUTION DES 4 COMMUNAUTES DE COMMUNES

La Présidente rappelle que conformément à l'article 7 des statuts, « la contribution financière des communautés de communes :

- **communauté de communes de la Plaine de l'Ain,**
- **communauté de communes de la Côtière à Montluel,**
- **communauté de communes de Miribel et du Plateau,**
- **communauté de communes Rives de l'Ain-Pays du Cerdon.**

est fixée pour moitié en fonction du dernier chiffre de population légale connu et pour moitié en fonction du potentiel fiscal. »

Le montant global des contributions pour le budget primitif 2020 est de 142 748 euros.

La répartition est celle indiquée dans le tableau annexé à la présente délibération (données transmises par la Préfecture de l'Ain : données DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) et recensement rénové de la population légale millésimée 2016 (entré en vigueur le 1er janvier 2019).

Cette répartition sera modifiée par les données transmises par la préfecture, courant mai ou juin 2020.

L'assemblée prend acte et approuve à l'unanimité les montants des contributions pour chaque communauté de communes, et prend acte de leur revalorisation.

DELIBERATION N°5 – BUDGET PRIMITIF 2020

La Présidente explique qu'afin de permettre un fonctionnement efficace du syndicat, il s'avère nécessaire d'établir le budget primitif 2020. Il s'élève en recettes et en dépenses à la somme de 243 153 € pour la section de fonctionnement, et à la somme de 122 059 € pour la section d'investissement.

Madame SELIGNAN indique que le budget étant équilibré en investissement, il n'est pas nécessaire de virer un quelconque excédent de fonctionnement à la section d'investissement.

Elle précise que les reports excédentaires s'amenuisent chaque année et qu'il faut toutefois ventiler le delta positif sur certaines lignes et sur les dépenses imprévues, ce qui explique une surévaluation de certains comptes.

A l'unanimité des membres présents, le budget primitif 2020 est approuvé.

Questions Diverses

Une présentation du rapport d'activités 2019 est faite par la présidente qui balaie le travail réalisé tout au long de l'année écoulée par le syndicat mixte Bucopa. Le rapport d'activités est consultable sur le site www.bucopa.fr

La séance est levée à 20h00.

La Présidente invite les participants à poursuivre la discussion autour du verre de l'amitié.